



STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE GIRONDE

Champion de France Excellence B 2005-2006

Gérer un club est une lourde tâche, d'autant plus que les dirigeants, éducateurs, accompagnateurs sont tous des bénévoles. Le Comité Directeur demande donc à chaque adhérent de respecter les règles de vie qui permettront à l'équipe de progresser efficacement et dans la bonne humeur, et donc de respecter la présente charte dès lors qu'il fait la demande d'une licence.

L'Ecole de Rugby et le groupe cadets/juniors ne sont pas une GARDERIE

ENGAGEMENT DU JEUNE JOUEUR DE RUGBY

Il doit être respecté en tant qu'individu et joueur de rugby

- Droit au respect et à de bonnes conditions de pratique "Mes exigences matérielles sont identiques à celles des grands "
- Droit à une formation de qualité : "Je peux ne pas être un champion .. mais je peux le devenir", "Je voudrais des éducateurs qui me comprennent et qui m'aident à mieux vivre mon sport"
- Droit à l'expression : "Ne faites pas tout pour moi ... Je peux faire des propositions et participer à la vie de l'association"

Mais , "Il a aussi, sur le terrain comme dans la vie de tous les jours, des obligations"

- Devoir de respecter son environnement: *les partenaires, les adversaires, le matériel, l'encadrement, les éducateurs, les arbitres, les dirigeants.*
- Devoir de privilégier l'intérêt du groupe à son intérêt personnel.
- Devoir de tenir ses engagements sportifs : *assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et matchs. Devoir de prévenir l'éducateur ou le dirigeant en cas d'absence.*
- Devoir de respecter et de ne pas dégrader les structures au sein duquel il évolue (*vestiaires, club-house, environnement*)
- L'interdiction de produire des propos ou des comportements de types racistes ou xénophobe.
- L'interdiction de vendre, de consommer ou d'acheter des produits illicites *dans l'enceinte des installations sportives ainsi que dans le cadre de tout événement lié à la vie de l'association.*

Tout manquement sur ces divers points sera examiné en vue d'une sanction allant selon la gravité jusqu'à une exclusion définitive de l'association.

ENGAGEMENT du CLUB et de l'éducateur ou entraîneur de Rugby

L'éducateur ou l'entraîneur, représentant du Club est un rouage essentiel entre l'enfant, le jeune et les parents. Il transmet l'esprit et la culture du Club et éduque les enfants ; garçons ou filles pour les amener à leur meilleur niveau de pratique du rugby. Il se doit d'être exemplaire dans son attitude, son comportement, ses propos.

Ses attentes

- Son droit d'être respecté par les enfants, les dirigeants, les parents, le Club et ses structures, la reconnaissance de son travail liée à son investissement, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission éducative
- L'appui, le soutien et l'aide du Club, des dirigeants et des parents

Ses engagements

- Adhérer au projet sportif du Club et s'engager à le mettre en œuvre. Participer activement au travail collectif du Club.
- Être irréprochable pour ses partenaires : assiduité, moralité, ponctualité
- Être responsable de son groupe et de sa dynamique. Laisser jouer les enfants sans leur crier dessus, rester crédible et efficace dans son rôle pour être performant, créer les conditions de sérénité du groupe et d'épanouissement des enfants, veiller à leur sécurité.
- Développer l'excellence dans la pratique du rugby et dans le comportement individuel et collectif, Amener les enfants à leur meilleur niveau individuel et collectif.
- Assurer la surveillance de son groupe durant tout le temps où celui ci est sous sa responsabilité, temps de jeu, vestiaires, transports.
- S'assurer que dans le cadre de l'accueil des jeunes filles au sein du SBRHG, une présence féminine d'encadrement est effective. Soit par l'intermédiaire des éducatrices, soit par la présence d'un parent femme à chaque entraînement, à chaque déplacement, à chaque tournoi. Cet encadrement féminin, assurera l'écoute, l'accueil et l'accompagnement des joueuses désirant pratiquer le jeu de Rugby pour répondre à leurs besoins spécifiques, en dehors des temps de jeu ou d'entraînement.
- Maintenir et améliorer son niveau de formation auprès des instances fédérales.

ENGAGEMENT des PARENTS du joueur de Rugby

Ils doivent disposer de bonnes conditions d'accueil et de travail, morales et matérielles au sein des structures du Club. A jour de la cotisation d'adhésion de leur enfant au SBRHG, ils peuvent aider, accompagner la formation de l'enfant au sein du Club. Ils doivent en retour :

- Veiller à l'assiduité et à la ponctualité, accompagner le plus possible et rester en retrait pendant l'activité, prévenir en cas d'absence, se mettre en relation avec les éducateurs et les dirigeants en cas de problème.
- Considérer l'école de Rugby et ses règles comme un lieu d'éducation et de formation, adhérer au projet sportif du club, aider l'enfant à accepter les contraintes du groupe, aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche ; attitude, tenue, propos, être de bons spectateurs et supporters, soutenir l'enfant et ses partenaires, en « supporter exemplaire » : RESPECTER l'arbitre, l'environnement et l'entourage.

Tous ensemble, nous devons respecter ces engagements et ces quelques règles pour un bon fonctionnement et une vie harmonieuse au sein de notre association.

Pour les membres du Comité Directeur

Le Président
Jean CHABOZ